

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-1998

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

Conseil du 20 juillet 2017**Délibération n° 2017-1998**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs du dispositif "Métropole vacances sportives"

Le dispositif "Métropole vacances sportives" est proposé par la Métropole de Lyon depuis 2015. Il permet aux jeunes de moins de 18 ans qui ne partent pas en vacances durant la période estivale, de découvrir gratuitement des activités sportives variées sur le mois de juillet.

Ces activités sportives proposées sont proposées prioritairement à des structures institutionnelles de la Métropole (centres sociaux, MJC, centres de loisirs, etc.), mais elles peuvent également s'adresser à des particuliers dans la limite des places encore disponibles.

Elles sont menées en lien avec les associations sportives et encadrées par des éducateurs diplômés.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2016-1371 du 11 juillet 2016, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions d'un montant total de 36 490 € au profit des associations sportives actives dans le cadre du dispositif Métropole vacances sportives.

Ces subventions ont permis de proposer les activités suivantes :

Activité proposée	Période
Rugby à XIII	du 4 au 22 juillet 2016
Échecs	du 4 au 22 juillet 2016
Escrime	du 4 au 22 juillet 2016
Course d'orientation	du 4 au 22 juillet 2016
Baseball	du 4 au 8 juillet 2016
Volley-ball	du 4 au 8 juillet 2016
Disc-golf	du 4 au 15 juillet 2016
Roller	du 4 au 22 juillet 2016
Karaté	du 6 au 8 juillet 2016 du 18 au 22 juillet 2016
Basket-ball	du 11 au 22 juillet 2016

Toutes activités confondues, le domaine de Lacroix-Laval a accueilli 779 participants et le Parc de Parilly 1 397 participants, soit une fréquentation totale de 2 176 personnes.

Une évaluation du dispositif a été réalisée à la suite de cette édition 2016. Elle démontre une forte implication des associations sportives et un bilan positif de la part des structures institutionnelles et des particuliers.

Le dispositif gagnerait toutefois à être plus connu au moyen d'une communication davantage ciblée et anticipée.

III - Programme d'actions pour 2017

En 2017, le dispositif sera proposé sur la période du 10 au 28 juillet, sur les deux parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly.

14 associations sportives ont déposé une demande de subvention dans le cadre de leur participation à ce projet, le détail de celles-ci figure en annexe.

Les associations sportives présentes l'année dernière renouvellent l'expérience avec une présence plus étendue sur l'ensemble du dispositif.

Par ailleurs, 4 nouvelles activités seront proposées cette année sur le parc de Parilly : tennis, sport sur sable (sandball et beach soccer), cyclisme et tir à l'arc ainsi que le baseball sur le Domaine de Lacroix-Laval.

Une nouvelle évaluation du dispositif est prévue à la suite de cette édition, à travers un document bilan.

Les associations sportives devront transmettre le récapitulatif journalier de fréquentation des activités à la Métropole au plus tard le 30 septembre 2017. Au-delà de cette date, la subvention sera caduque. La subvention pourra également être revue à la baisse ou ne pas être versée si le bénéficiaire ne réalise que partiellement ou pas du tout l'activité. Le versement des subventions interviendra sur cette base en un paiement unique.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 52 428 € dans le cadre du dispositif estival "Métropole vacances sportives" pour l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien, pour l'année 2017, aux activités sportives sur les parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly organisées pendant la période estivale dans le cadre du dispositif "Métropole vacances sportives",

b) - l'attribution de subventions d'un montant total de 52 428 € au profit des associations sportives prenant part au dispositif « Métropole vacances sportives » pour l'année 2017, selon la répartition figurant en annexe.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 338 - opération n° 0P39O3179A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 juillet 2017.